



Commission des salariés par un fournisseur

Par **Pero**, le **12/02/2015 à 10:38**

Bonjour,
En tant que salariée d'une entreprise, et effectuant des commandes, je suis commissionnée, sous contrat avec un fournisseur.
Mon employeur a-t-il à le savoir ?
Merci pour votre réponse
M. Pero

Par **moisse**, le **12/02/2015 à 10:43**

Bonjour,
Il faut dire que sans son accord, c'est la porte assurée pour faute grave, voire lourde si l'employeur parvient à prouver que vous acceptez des prix plus élevés que ses concurrents, c'est à dire que les commissions sont rajoutées au prix de vente et non rognées sur la marge du fournisseur.
Si vous avez un contrat écrit avec ce fournisseur, il va avoir beau jeu de vous faire chanter et de vous tenir au bout de son fusil.